

Neuchâtel, 8 novembre 2018

Retour sur la session des 6 et 7 novembre 2018 du Grand Conseil neuchâtelois

ordre du jour de la session des 6 et 7 novembre 2018

L'intégralité des débats est à retrouver en images ici

Retraitement des postes du bilan (18 022)

Ne pas déformer la réalité de nos finances

Le député et président de groupe Baptiste Hurni a exposé la position du groupe socialiste.

« [...] Le rapport qui nous est soumis par le Conseil d'État est, il faut bien l'admettre, particulièrement technique. Il s'agit d'accorder notre bilan au MCH2, ce nouveau modèle comptable harmonisé qui a pour effet, par exemple, de rendre le budget particulièrement incompréhensible — mais c'est une autre histoire.

De ce rapport technique, on peut dégager deux volets. Premièrement un rapport d'information sur les éléments sans doute les plus importants, mais où nous n'avons pas voix au chapitre, et une proposition de modification de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), permettant d'évaluer les participations détenues par l'État dans quatre institutions — la BCN, la CCAP, l'ECAP et prévoyance.ne — à leur valeur nominale plutôt que vénale.

Sur ce dernier volet, le groupe socialiste estime que la position du Conseil d'État est certes prudente et conservatrice, mais qu'elle se justifie en regard des déséquilibres qu'une inscription à la valeur vénale provoquerait. Dit autrement, si nous évaluions ces participations — et singulièrement celle à la BCN — à la valeur de marché, le bilan de l'État s'en trouverait bien amélioré. Instinctivement, on pourrait s'en réjouir, mais la prudence indique qu'il serait tout sauf sain de se croire nettement plus riche alors même qu'on se borne à modifier une ligne au bilan. C'est d'autant plus vrai que l'opération d'évaluation à la valeur vénale pourrait créer quelques appétits dans nos rangs alors même que nous n'avons pas encaissé un franc de plus ou diminué d'un franc nos dépenses. Et c'est aussi exact que si l'une des institutions susmentionnées devait avoir des résultats peu encourageants, une évaluation des participations de l'État à la valeur vénale entraînerait des pertes aussi impressionnantes que ne touchant pas non plus à la structure de l'État. Tout l'enjeu de ces dernières années dans le traitement de la LFinEC et des mécanismes de frein aura été d'essayer de gommer les fluctuations conjoncturelles pour obtenir des chiffres lissés permettant un débat transparent sur l'état de



nos finances. Il est somme toute assez logique de ne pas dès lors introduire une évaluation très sensible à la conjoncture s'agissant des participations de l'État dans de tierces structures.

Tout au plus, le groupe socialiste tient à souligner qu'au moment où d'aucuns voudront reprendre les litanies consistant à faire croire que notre État est au bord du gouffre, il serait cohérent qu'ils gardent dans un coin de l'esprit que le bilan de l'État conserve tout de même quelques réserves latentes non négligeables.

S'agissant maintenant du retraitement du bilan de l'État, le groupe socialiste considère que l'essentiel de la discussion devra se dérouler à l'occasion du rapport 18 033. Cela dit, à ce stade, il convient de souligner que si le retraitement du bilan de l'État, comme nous l'avons dit, ne crée aucun franc dans la trésorerie, il est tout de même satisfaisant de constater que le bilan voit sa valeur augmenter. Dit autrement, le patrimoine de l'État, si l'on respecte les règles du MCH2, a une plus grande valeur. Mais la conséquence de cette augmentation de valeur est une augmentation des amortissements, qui pourront néanmoins être compensés par une réserve créée précisément par les plus-values au bilan...

Bref, il est techniquement important que notre bilan puisse être réévalué à des valeurs conformes au MCH2 et il est politiquement crucial que ces écritures au bilan ne viennent pas déformer la réalité de nos finances — en noircissant ou en éclaircissant le tableau. C'est chose faite selon nous, raison pour laquelle le groupe socialiste acceptera le rapport. [...] » •

Le projet de loi a été adopté par 113 voix sans opposition.

Bilan de la gestion des déchets urbains (17 005)

Il faut encore diminuer la production de déchets

La députée Florence Nater a exposé les arguments du groupe socialiste.

« [...] Selon la formule consacrée, le groupe socialiste a examiné avec intérêt le rapport du Conseil d'État 17 005 et les rapports des commissions 17 005 et 16 609 traitant respectivement du bilan de la gestion des déchets urbains depuis l'introduction de la taxe au sac dans notre canton et du traitement de la pétition concernant le recyclage des plastiques. Il l'a fait avec d'autant plus d'attention que les deux objets émanaient de ses propres rangs.

Aujourd'hui, la position du groupe socialiste concernant ces deux rapports est un peu en demiteinte. En langage « traitement des déchets-compatible », nous dirions qu'une bonne partie de la matière a certainement pu être « valorisée » ; mais qu'il en subsiste une part encore qui n'a sans doute pas épuisé toutes les pistes et filières en matière de « recyclage », une part pour laquelle le groupe socialiste reste un peu sur sa faim.



Commençons par ce qui nous satisfait. Le groupe socialiste remercie le Conseil d'État, le service de l'énergie et de l'environnement et le service des communes, ainsi que les membres de la commission ad hoc pour les questions soulevées et les réponses apportées. Les travaux en commission ont permis de préciser bon nombre d'éléments techniques et financiers à l'appui de la gestion des déchets urbains. Le postulat du groupe socialiste et le débat en commission ont mis en lumière qu'il subsistait aujourd'hui encore, cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi, une certaine liberté d'appréciation entre communes sur la façon d'interpréter la loi sur le financement de la gestion des déchets urbains. Le Conseil d'État s'est donc engagé à travailler avec les communes pour une application plus uniforme et stricte de la loi sur l'ensemble du territoire cantonal. Nous nous en réjouissons.

Venons-en maintenant aux bémols... J'en mentionnerai trois.

Tout d'abord, concernant la pétition relative au recyclage des plastiques, le groupe socialiste regrette le flou et le manque d'information et de communication qui ont entouré le dépôt de cette pétition. Un flou qui a aussi généré des malentendus au-delà même des frontières de la ville de Neuchâtel. Étant conseillère communale à Bevaix en charge des déchets à l'époque des faits, je peux vous dire qu'il fallait bien plus qu'une armure en plastique recyclé dans l'équipement de nos surveillantes pour affronter le mécontentement des citoyennes et citoyens qui ne comprenaient pas pourquoi on refusait de prendre en charge leurs plastiques...

Un second bémol pour le groupe socialiste tient au fait que si le Conseil d'État se montre actif dans son action politique visant à valoriser et recycler les déchets, il ne se montre en revanche pas suffisamment offensif à nos yeux pour ce qui est de mesures destinées à diminuer la production de déchets. En effet, si le tri et le recyclage sont des atouts essentiels pour préserver notre environnement, la diminution de notre production de déchets est cruciale pour l'avenir de notre planète. Sans une politique plus proactive dans ce domaine, il sera difficile d'inverser la vapeur et de modifier peu à peu les comportements des citoyennes et citoyens pour contribuer à la diminution de production des déchets.

Enfin, lors des travaux en commission, il a été fait état d'une possible modification des dispositions fédérales en matière de financement du traitement des déchets par une éventuelle remise en question de la part financée par l'impôt. Le groupe socialiste tient à rappeler ici l'importance pour lui de préserver ces trois piliers dans le financement de la gestion des déchets pour prendre en compte à la fois le principe du « pollueur-payeur », mais aussi les nécessaires ajustements plus solidaires permis par la part d'impôt. Le Conseil d'État peut-il nous renseigner à ce propos ?

Nous espérons que tout ou partie des bémols évoqués trouveront réponse dans le futur toilettage de la loi sur le traitement des déchets.



En l'état, vous l'aurez compris, c'est avec un enthousiasme modéré que le groupe socialiste acceptera le classement du postulat 16 105 ainsi que le rapport de la commission 16 609 proposant le classement de la pétition « déchets plastiques ». [...] » ●

Pétition déchets plastiques (16 609)

Le zéro plastique, c'est la durabilité

La députée Martine Docourt Ducommun a exposé les arguments du groupe socialiste.

« [...] Nous avons pu nous en rendre compte avec les débats précédents, la thématique des plastiques ne laisse pas indifférent.

Alors qu'une partie de la population pensait avoir adopté le bon comportement en déposant ses différents plastiques pour recyclage à la déchetterie, on lui apprend que finalement cette façon de faire n'est pas la garantie d'un recyclage approprié. On peut comprendre les réactions d'humeur que cela a suscitées et regretter l'image négative que cela a donné tant du recyclage que du travail des autorités.

De manière générale, en vue d'une gestion durable des ressources naturelles, l'utilisation de plastiques n'a rien de reluisant. À commencer par les grandes quantités de ressources non renouvelables, telles que gaz naturel et pétrole, nécessaires à sa production. Des matières devenues plus rares en l'absence de toute logique de gestion des ressources et dont les méthodes d'extraction dites modernes utilisées menacent fortement notre environnement. De plus, pour effectuer ces extractions, il faut une grande quantité d'énergie, rarement renouvelable.

La production de plastique ne brûle d'ailleurs pas que de grandes quantités d'énergie, elle engloutit aussi énormément d'eau. Sans parler des émissions de CO₂ qui rejoignent notre atmosphère pour participer au réchauffement climatique.

Des gaz à effets de serre, de l'eau, du pétrole, du gaz et bien d'autres énergies, voici le bilan du plastique pour la production d'objets qui, dans grand nombre de cas, ne sont utilisés qu'une seule et unique fois avant d'être brûlés... ou de se retrouver dans la nature.

Notre société s'est depuis trop longtemps accommodée de ce gigantesque gâchis. Si on questionne aujourd'hui juridiquement l'obsolescence programmée, on s'agite très sagement sur le gaspillage induit par notre consommation.



Un grand nombre d'objets qui par le passé étaient utilisés puis réutilisés terminent aujourd'hui leur parcours au bout de quelques années. On achète, on jette, on remplace, une utilisation effrénée du plastique qui n'a rien de durable. On passe de la production à l'incinération en à peine quelques années voire encore moins selon les usages.

Qu'on le veuille ou non, la pénurie ou la raréfaction de l'or noir nous obligera à trouver des solutions, des solutions qui ne dépendront plus de cette matière première.

Mais avant d'en arriver là, le recyclage peut être considéré comme une alternative afin de limiter l'utilisation de ressources non renouvelables et ainsi de réduire son impact.

Sans refaire l'entier du débat sur la récupération du plastique et les changements entrepris dans ce domaine par le canton, nous aimerions que le Conseil d'État, avec les acteurs qui pourraient y contribuer, réfléchisse à la récupération et au recyclage des plastiques. Nous disposons des savoir-faire dans le canton, notamment dans l'industrie, nous avons des compétences au niveau des hautes écoles et nous sommes convaincus que des améliorations par rapport à la situation actuelle sont possibles.

Il est évident que les filières étudiées devront avoir un bilan écologique, tout comme énergétique, positif. Il est important pour le groupe socialiste de trouver une solution durable et locale pour la récupération et le recyclage du plastique, mais nous restons convaincus que la substitution ou la non-utilisation de cette matière reste le geste le plus écologique. Encore fautil pouvoir le faire et dans ce domaine, nous pensons que le Conseil d'État peut également jouer un rôle important, en établissant un dialogue avec les grandes enseignes du commerce de détail.

Du plastique non recyclé, ce n'est pas satisfaisant,

un plastique incinéré et alimentant un chauffage, c'est un peu mieux,

un plastique recyclé, c'est bien

et un zéro plastique, c'est la durabilité. [...] » •

Le rapport a été accepté par 112 voix sans opposition, le postulat 16 105 classé sans opposition et le postulat 17 101 accepté par 65 voix contre 43.



Vidéosurveillance des installations de l'État (18 013)

La question sensible de la durée de conservation des images

Le député Baptiste Hunkeler a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Le groupe socialiste présente souvent une position si ce n'est opposée, en tout cas sceptique sur le principe de la vidéosurveillance, jugée trop intrusive et présentant des résultats concrets mitigés, selon les dernières études en la matière.

Ne restant pas dans le dogme, le groupe socialiste reconnaît néanmoins le besoin de protection des installations de l'État, qui peuvent être particulièrement critiques, quand on pense notamment aux infrastructures informatiques, quasi vitales pour l'État. C'est pourquoi nous sommes entrés en matière, moyennant un nombre important de questions auxquelles il a été répondu lors des séances de commission. La loi nous paraissait en effet manquer largement de clarté, notamment sur la limite entre les images enregistrées et non enregistrées, floutées et non floutées, ou encore sur le rôle de chaque acteur. Les débats en commission nous ont permis de clarifier la portée de la loi, grâce aux amendements acceptés en commission.

[...] Pour le groupe socialiste, la durée de conservation est une question sensible, impactant de manière importante les citoyennes et citoyens. C'est pourquoi le groupe socialiste a rediscuté en séance de groupe de cet article et souhaite instaurer deux garde-fous en déposant un amendement. Une fois n'est pas coutume, nous souhaitons donc donner plus de compétence au Conseil d'État. Notre amendement permettrait donc de garder la limitation de conservation de 7, respectivement 100 jours, de garder le rôle du préposé intercantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT) comme entité de surveillance de la protection des données, mais aussi de donner la compétence de clarifier les « circonstances particulières » à un organe démocratiquement élu, le Conseil d'État.

Le groupe socialiste acceptera la loi amendée. [...] » •

Le projet de loi amendé a été adopté par 112 voix sans opposition.

Politique cantonale du logement (18 023)

Venir en appui de la population

Le député Jonathan Gretillat a exposé les arguments du groupe socialiste.

« [...] Le groupe socialiste tient à saluer la grande qualité et la bonne facture du rapport 18 023 sur la politique cantonale du logement, et en remercie vivement le Conseil d'État et les services



impliqués. Ce rapport à l'appui d'une révision de la loi sur l'aide au logement (LAL2) et du renouvellement d'un crédit-cadre de 18 millions de francs donne une vision très détaillée et précise de la politique cantonale du logement entreprise par l'État au cours des dernières années, en particulier depuis 2008 et la fin des aides directes aux locataires (soit les aides à la personne) précédemment prévues par le droit fédéral dans le cadre du régime LCAP.

Nous tenons aussi à relever avec satisfaction la volonté affichée par l'exécutif de promouvoir une politique du logement favorisant la création et la rénovation de logements d'utilité publique et à loyer modéré, en particulier par le biais de coopératives d'habitants et d'habitation et d'autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

Aux yeux de notre groupe, l'État a en effet une responsabilité particulière pour limiter dans la durée les risques spéculatifs du marché du logement. Mais également et à plus forte raison encore, pour lutter contre la pénurie de logements qui existe encore dans une partie importante du canton, tout particulièrement pour la population neuchâteloise à revenus modestes ou à besoins particuliers (tels que les familles, les étudiants, les personnes âgées ou en situation de handicap).

Notre groupe soutiendra donc sans réserve l'octroi d'un nouveau crédit-cadre de 18 millions de francs visant à soutenir les projets relatifs au logement d'utilité publique. Néanmoins, vu que le crédit-cadre s'échelonne sur une durée allant de 2019 à 2026, il y a lieu de relever qu'un montant limité à 1,6 million de francs par année pour des prêts pourrait s'avérer trop faible, au vu du nombre de projets à réaliser sur l'ensemble du canton. Nous appelons dès lors le Conseil d'État à faire un bilan après une première durée de quatre ans.

De manière un peu plus critique, la révision de la loi et le rapport ne proposent pas véritablement de solutions à la problématique que les nouveaux logements d'utilité publique ou à loyer abordable devraient prioritairement être favorisés dans les zones à forte urbanisation qui connaissent une pénurie et donc des loyers plus élevés. Les outils à disposition de la collectivité, ou même des privés s'agissant de l'aide à la pierre, ne sont de notre point de vue pas suffisants pour permettre d'atteindre les louables objectifs fixés par la politique cantonale du logement soumise à notre approbation.

Nous appelons donc l'exécutif à être particulièrement attentif à cette question dans la manière de recourir au crédit-cadre et à poursuivre sa réflexion à ce sujet, cas échéant à prendre les mesures utiles qui ressortent de sa compétence réglementaire.

Par ailleurs, il est important de souligner que contrairement à ce que l'on peut parfois entendre, ce n'est pas parce que le marché neuchâtelois de l'immobilier amorce une légère détente que la situation du logement est au beau fixe dans notre canton. Pour les 70 % de Neuchâteloises et Neuchâtelois qui sont locataires, le coût des loyers est élevé et, en chiffres relatifs, n'a fait qu'augmenter par rapport à ce qu'il aurait dû être depuis bientôt dix ans.



Dans ce contexte, le groupe socialiste a des craintes que la politique du logement poursuivie par le Conseil d'État ne permette que marginalement de venir en appui à la population neuchâteloise connaissant une situation financière modeste ou précaire, qui nécessiterait pourtant le plus une intervention de l'État. Pour les ménages à faibles revenus, le loyer constitue systématiquement la charge la plus importante du budget. Or ces mêmes ménages seront malheureusement très souvent dans l'impossibilité de bénéficier des logements à loyers abordables encouragés par la LAL2: en effet, acquérir une part sociale, investir dans une coopérative d'habitants nécessite des moyens financiers dont une large partie de la population ne dispose tout simplement pas ! Le risque est donc grand que les nouveaux logements à loyer abordable ne soient pas accessibles aux Neuchâteloises et Neuchâtelois qui en auraient le plus besoin.

En ce sens, l'acceptation et la mise en œuvre du postulat « Faciliter l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation », tel que proposé par la commission, permettraient justement de répondre à cette problématique, au moins en partie. En effet, en mettant en place, avec les acteurs bancaires et financiers concernés, un système d'octroi de prêts à taux réduits pour les personnes souhaitant acquérir des parts sociales de coopératives d'habitation, on devrait favoriser l'accès aux logements à loyer abordable également aux ménages les plus modestes. Un tel postulat va vraiment dans le bon sens et le groupe socialiste le soutiendra unanimement.

Pour en revenir au rapport, il aurait été intéressant que celui-ci aborde les manières d'encourager des citoyennes et citoyens à lancer concrètement leur coopérative d'habitants. Aujourd'hui, cela reste une démarche relativement complexe, longue et éprouvante à entreprendre, et relativement peu de personnes osent se lancer dans une telle aventure. On peut craindre qu'à défaut d'autres mesures de soutien et d'encouragement, d'ordre administratif ou logistique par exemple, on peine à voir émerger des centaines de nouveaux logements d'utilité publique par le biais de coopératives. Pourtant, il a déjà été démontré que dans les villes comportant un grand nombre de logements en coopérative, les loyers de ceux-ci sont en moyenne 20 % inférieurs à ceux du marché. Le groupe socialiste encourage donc le Conseil d'État à s'intéresser également à cette autre problématique.

S'agissant de la définition des logements dits à loyer abordable, notion un peu trouble, le groupe socialiste appelle le Conseil d'État à veiller avec la plus grande attention à la manière réglementaire dont le plafonnement des loyers sera établi. En particulier, il est à notre sens essentiel de s'assurer que, en tous les cas, un logement reconnu comme étant à loyer abordable ne procure pas de rendement manifestement excessif au sens du droit du bail. Nous exhortons également le Conseil d'État à ce que les loyers plafonnés puissent être contrôlés de manière effective et, à tout le moins, que chaque locataire puisse aisément s'assurer de leur respect en pouvant consulter de manière facilitée les annotations portées au Registre foncier.



Last but not least, le groupe socialiste, dans sa grande majorité, s'opposera au classement de la motion dite Claude Borel. À nos yeux, la problématique du logement pour les étudiants reste d'actualité et les questions légitimes et pertinentes posées par la motion Borel n'ont trouvé aucune réponse dans le rapport, aussi excellent soit-il, qui nous est présenté par le Conseil d'État. Je saisis l'occasion pour relever, de manière plus générale, que notre groupe regrette que la réforme de la loi ne prenne pas plus en considération les besoins spécifiques en matière de logements pour étudiants, qui sont pourtant essentiels au rayonnement national et international de notre université et de nos hautes écoles. Ce faisant, on oublie aussi un peu vite que la situation financière des étudiants s'est précarisée de manière préoccupante ces dernières années, comme plusieurs études le démontrent, dont une étude de l'OFS publiée justement ce jour même. Inutile de m'étendre sur l'importance fondamentale qu'une formation de qualité, ouverte à toutes et à tous, qu'ils soient neuchâtelois, confédérés ou étrangers, et de toute condition socio-économique, présente pour un canton tel que le nôtre. La question du logement pour cette catégorie de population doit donc rester une préoccupation essentielle pour l'État, et nous appelons le Conseil d'État à en tenir compte dans la mise en œuvre de sa politique cantonale du logement. L'éventuelle acceptation de l'amendement déposé par le groupe Vert'libéraux-PDC pourrait d'ailleurs aller dans ce sens.

Le groupe socialiste tient enfin à relever le climat extrêmement positif et constructif des travaux en commission, avec un très bon dialogue entre les représentants des différents groupes politiques.

Ainsi, le groupe socialiste acceptera également le projet de modification de la LAL2, avec tous les amendements adoptés par la commission. [...] » •

Le projet de loi amendé et le projet de décret ont été adoptés par 109 voix sans opposition. Le classement de la motion 08.128 a, pour sa part, été refusé par 60 voix contre 47. Le postulat 18 198 n'a pas été traité.

Interpellation du groupe socialiste

Être « First Responder » ou « premier répondant », c'est une action citoyenne (18 199)

Un premier geste qui sauve

Le député Souhaïl Latrèche a livré le fruit des réflexions du groupe socialiste.

« [...] Chaque année en Suisse, 8000 personnes sont victimes d'un arrêt cardio-circulatoire. Moins de 5 % des victimes y survivent. En pratiquant immédiatement la réanimation et la défibrillation, on pourrait nettement accroître les chances de survie. Dans le canton de Neuchâtel, 150 personnes par année sont victimes d'un arrêt cardiaque.



Les *First Responders* sont des personnes majeures et bénévoles, capables de prodiguer des gestes de base de réanimation en cas de suspicion d'arrêt cardiaque. Comme elles ne sont en général pas issues du monde de la santé, ces personnes doivent pour cela avoir suivi une formation minimale de BLS-AED-Basic valable durant deux ans.

Les *First Responders* ne couvrent pas de secteur défini, mais ils ou elles sont alerté-e-s par la centrale sanitaire 144, via une application nommée Momentum. Si ils ou elles se trouvent près du lieu de l'incident, les *First Responders* valident l'alarme et se rendent sur place.

Les *First Responders* ne remplacent nullement les prestations d'une ambulance. La première priorité de la centrale 144 reste bien l'engagement des services de secours usuels (ambulance/SMUR/Rega). Les *First Responders* sont un maillon de plus dans la chaîne de secours. Une chance supplémentaire d'agir dans les premières minutes d'un arrêt cardio-respiratoire pour soit sauver une vie soit également lui éviter des séquelles neurologiques si la victime survit. Seul un très petit nombre de patients est atteint à temps par un service de sauvetage d'urgence dans la phase critique de 3 à 5 minutes après la survenue de l'arrêt cardio-circulatoire. C'est durant ce temps que les premiers répondants vont agir en effectuant le massage cardiaque et en utilisant un défibrillateur si un tel appareil est disponible et proche de la victime. Dans le cas d'un arrêt cardiaque, chaque minute perdue engendre 10 % de chances de moins pour la victime de survivre.

La formation BLS-AED-Basic est donnée régulièrement par plusieurs associations dans le canton. Actuellement, dans notre canton, nous pouvons estimer à 3000 personnes le nombre de volontaires ayant suivi la formation. À titre d'exemple, nous avons les sapeurs-pompiers, les policiers, le personnel de la santé formé dans les gestes de premiers secours et toutes les personnes qui ont suivi une formation BLS-AED comme les enseignants, les gardiens de piscine, les membres d'une société de sauvetage natation, sauvetage au lac, les Samaritains ainsi que les personnes formées dans le cadre de leur travail comme secouriste d'entreprise. Il ne faut pas oublier que toutes les personnes qui suivent une formation sanitaire pour le permis de conduire peuvent s'inscrire sur cette application.

Dans le canton, nous avons déjà trois unités de premiers répondants, à La Côte-aux-Fées, aux Ponts-de-Martel regroupés avec La Sagne et à La Béroche.

« Mais Monsieur et Madame Tout-le-Monde sont appelés à s'y mettre aussi. « Il s'agit véritablement d'une action citoyenne pour venir en aide à ceux qui en ont besoin, pour sauver des vies », résume Christophe Roulin, président de la fondation Fribourg Cœur. » », cité par le *La Gruyère*.

Enfin, le Tessin a fait figure de pionnier en lançant le concept de *First Responders*. À ce juste titre, 57 % des personnes y survivent à un arrêt cardiaque alors que la moyenne nationale est de 5 %. [...] » ●



Projet de résolution des groupes PopVertsSol et socialiste

Laissons les humanitaires faire leur travail : un pavillon suisse pour l'Aquarius (18 203)

Le formalisme l'emporte sur la solidarité

Le député Antoine de Montmollin a exposé les arguments du groupe socialiste. Excès de formalisme des uns et réflexe nauséabond des autres auront eu raison de la résolution, qui nécessitait la majorité des deux tiers des membres présents.

« [...] Si la résolution que nous traitons aujourd'hui porte le titre pudique « Laissons les humanitaires faire leur travail : un pavillon suisse pour l'*Aquarius* », elle aurait tout aussi bien pu s'appeler « Sauver les vies de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants en détresse ». Selon l'Organisation internationale pour les migrations, ce sont en effet plus de 15 000 migrants qui ont trouvé la mort en mer Méditerranée, entre le 1^{er} janvier 2014 et le 30 juillet 2018. L'*Aquarius* était le dernier bateau humanitaire encore actif en mer Méditerranée pour venir en aide aux migrants jusqu'en octobre de cette année, avant d'être bloqué à Marseille, faute de pavillon lui permettant de reprendre sa route.

Nous pourrions disserter longtemps sur les causes des flux migratoires en question, des situations terribles qui poussent des êtres humains à se lancer dans une fuite sans garantie aucune de survie. Nous pourrions aussi débattre des responsabilités des régions riches du globe dont nous faisons partie et de ce qu'elles devraient entreprendre pour empêcher ces tragédies humaines. Des tragédies dont les mouvements migratoires ne sont au final qu'une des conséquences. Mais ce n'est pas le sujet qui nous est soumis aujourd'hui. La question qui se pose à nous est simple : voulons-nous tendre la main et sauver les migrants qui sont actuellement en train de se noyer dans les eaux de la mer Méditerranée ou allons-nous décider, en toute connaissance de cause, de fermer les yeux sur le drame qui est en train de se jouer ? Il est effet difficile d'imaginer d'aide humanitaire plus urgente que celle-ci, en plein accord avec la longue tradition suisse dans ce domaine.

Certes, la décision d'octroyer le pavillon suisse à l'Aquarius ne revient pas à notre parlement comme il ne nous appartient pas de mettre en œuvre les procédures administratives qui permettraient d'y arriver. Mais, chères et chers collègues, ne nous cachons pas derrière des prétextes formels, ne refusons pas de jouer le rôle qui peut être le nôtre, car chaque jour qui passe alourdit le bilan des morts en Méditerranée. Le Grand Conseil neuchâtelois a aujourd'hui l'occasion d'envoyer un signal fort au Conseil fédéral et à tout le pays en lui demandant de s'engager avec détermination dans cette voie. C'est également l'occasion de signifier la fierté qui serait la nôtre d'appartenir à un pays qui concrétise par les actes la tradition humanitaire qui



est la sienne en devenant la figure de proue de l'aide aux migrants en détresse. Bien sûr, l'appel de notre parlement ne suffira pas à lui seul et c'est pourquoi nous espérons que nombreux seront les cantons, régions et villes à s'y joindre.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe socialiste acceptera à l'unanimité cette résolution, qui devrait à notre sens trouver un large écho au sein de notre parlement. En effet, l'Aquarius ne doit être le symbole d'aucune idéologie, simplement celui du réflexe humain qui nous pousse à sauver celui que l'on voit se noyer, sous nos yeux comme à quelques milliers de kilomètres.

Enfin, et même si cela excède quelque peu le sujet de cette résolution, nous sommes convaincus que la Suisse doit s'engager de manière plus forte pour l'accueil des réfugiés, en concertation avec ses partenaires européens notamment. Il serait en effet quelque peu hypocrite d'accorder le pavillon suisse à l'*Aquarius*, puis de laisser le soin aux pays méditerranéens de les accueillir, alors que ceux-ci font pour la plupart déjà face à des flux migratoires conséquents, et cela d'autant plus si on rapporte l'ampleur de ces flux à la capacité, notamment économique, de ces pays à les intégrer. [...] » •

Le projet de résolution a recueilli 59 voix. N'ayant pas atteint les 74 voix de la majorité des deux tiers (110 membres présents), il a donc été refusé.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 8 novembre 2018.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.